Institutions et **organismes :** qui fait quoi ?

Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) : agence d'objectifs finançant des recherches menées dans d'autres organismes et des développements techniques en régions. Établissement public à caractère industriel et commercial, elle agit principalement dans la recherche et la prospective, l'expertise et le conseil ainsi qu'en matière d'information et d'incitation.

AFHYPAC (Association française pour l'hydrogène et les piles à combustible) : elle a pour objet la promotion des technologies relatives à l'hydrogène, de sa production à son utilisation, et aux piles à combustible.

AIE (Agence internationale de l'énergie) : agence autonome de l'**OCDE** qui œuvre pour la production d'une énergie propre, sûre et accessible pour ses 28 pays membres et pour les pays non membres.

AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique) : agence intergouvernementale qui, sous l'égide des Nations unies, œuvre pour l'utilisation pacifique du nucléaire et le respect du traité de non-prolifération.

Ancre (Alliance nationale de coordination de la recherche pour l'énergie) : créée le 17 juillet 2009, elle a pour mission de renforcer l'efficacité de la recherche française dans le domaine de l'énergie en favorisant les partenariats et les synergies entre les acteurs publics et privés du secteur. Au-delà de ses quatre membres fondateurs, le CEA, le **CNRS**, IFPEN (IFP Énergies nouvelles) et la CPU (Conférence des présidents d'université), l'Ancre réunit l'ensemble des organismes de recherche publics français concernés par les problématiques de l'énergie.

Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) : créée en 1979 et devenue un établissement public à caractère industriel et commercial par la **loi du 30 décembre 1991**, l'Andra est chargée de la gestion à long terme des déchets radioactifs produits en France. Dans le cadre de cette mission, elle met son expertise et son savoir-faire au service de l'État pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français afin de protéger les générations actuelles et futures du risque que présentent ces déchets.

ANR (Agence nationale de la recherche) : établissement public administratif (créé en 2005 sous forme d'un groupement d'intérêt public) chargé de financer des projets de recherche sélectionnés sur des critères de qualité scientifique et de pertinence économique.

Areva : groupe industriel français, créé en 2001 lors de la fusion de CEA-Industrie, Cogema et Framatome, chargé de la gestion de toutes activités industrielles et commerciales, notamment dans les domaines du nucléaire, des énergies renouvelables, de la transmission et de la distribution d'électricité. Parmi ses filiales, **Areva NP** (Nuclear Power) – ex-Framatome ANP – *leader* mondial dans le secteur nucléaire pour la conception et la construction des réacteurs, la fourniture de combustible et les services de maintenance et de modernisation ; **Areva TA** – ex-Technicatome – spécialisé dans la réalisation de réacteurs de recherche et de systèmes nucléaires de propulsion ; **Areva NC** (Nuclear Cycle) – ex-Cogema – qui couvre l'ensemble des services liés au cycle du combustible.

ASN (Autorité de sûreté nucléaire) : autorité administrative indépendante, elle est chargée du contrôle technique et réglementaire de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France. Elle assure ce contrôle au nom de l'État pour protéger le public, les travailleurs, les patients et l'environnement des risques liés aux activités nucléaires civiles, et contribue à l'information des citoyens.

ASND (Autorité de sûreté nucléaire de défense) : elle est chargée du contrôle technique et réglementaire de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France dans le domaine des installations et des activités nucléaires intéressant la défense.

CNRS (Centre national de la recherche scientifique) : établissement public à caractère scientifique et technologique exerçant son activité dans tous les domaines de la recherche (34 000 personnes, dont 25 500 personnels permanents).

Commission européenne : organe exécutif de l'Union européenne, elle gère la mise en œuvre des règlements et directives adoptés par le **Conseil**, peut saisir la Cour de justice et a le monopole de l'initiative législative. Elle dispose d'un large pouvoir de conduite des politiques communes, entre autres dans le domaine de la recherche et de la technologie, où elle a pour principal instrument le Programme cadre de recherche et de développement (PCRD).

Conseil européen : sommet des chefs d'États ou des chefs de gouvernement des 27 pays membres de l'Union européenne. Le Conseil européen définit les orientations et les priorités politiques générales de l'Union européenne. Il se réunit au moins deux fois par semestre.

CRE (Commission de régulation de l'énergie) : autorité administrative indépendante créée à l'occasion de l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie. Par la loi du 10 février 2000, relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, elle est chargée de veiller au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel en France, au bénéfice des consommateurs finaux et en cohérence avec les objectifs de la politique énergétique.

DoE (Department of Energy) : ministère américain de l'Énergie.

EDF : groupe *leader* de l'énergie, construit autour d'Électricité de France. Il est présent sur tous les métiers de l'électricité, de la production jusqu'au négoce et aux réseaux, ainsi que sur la chaîne du gaz naturel. Avec un réseau de filiales européennes et de sociétés implantées dans le monde, EDF fournit énergies et services à 37,7 millions de clients dans le monde.

ENSREG (European Nuclear Safety Regulators Group) : autorité indépendante créée en 2007 à l'initiative de la **Commission européenne**, l'ENSREG regroupe des experts des autorités de sûreté nucléaire des États membres de l'Union européenne ainsi que des représentants de la Commission européenne. Il joue le rôle de « conseil » des institutions européennes sur les questions relatives à la sûreté nucléaire et à la gestion des déchets radioactifs et du combustible usé.

EPIA (European Photovoltaic Industry Association) : organisation socio-professionnelle européenne de promotion de l'industrie photovoltaïque. Son siège est à Bruxelles.

ERDF (Électricité réseau distribution France) : filiale à 100 % d'**EDF**, ERDF est chargée de la gestion du réseau public de distribution d'électricité sur 95 % du territoire français continental. Elle assure l'exploitation, l'entretien et le développement de près de 1,3 million de km de réseau.

Euratom : Communauté européenne de l'énergie atomique créée en 1957 par le traité éponyme, elle a pour mission de contribuer au développement des activités nucléaires à des fins pacifiques et à leur contrôle dans les États membres de l'Union européenne.

Fondation MAScIR (Moroccan foundation for Advanced Science, Innovation and Research) : institution publique marocaine dont la mission est la promotion de la R&D dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, de la santé et de la valorisation des ressources naturelles du Maroc.

Forum international Génération IV (GIF) : association intergouvernementale lancée en 2000 à l'initiative du **DoE**. Il regroupe à ce jour 13 membres (Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Canada, Chine, États-Unis, **Euratom**, France, Japon, Corée du Sud, Royaume-Uni, Russie, Suisse) qui mènent des recherches sur une nouvelle génération de systèmes nucléaires présentant des qualités d'économie, de sûreté améliorée, de minimisation des déchets et de résistance à la prolifération.

Foundation on Economic Trends (FOET) : organisation à but non lucratif créée en 1977 par les Américains Jeremy Rifkin et Ted Howard, la FOET s'intéresse à la prospective dans le domaine des

sciences et technologies, notamment aux niveaux des enjeux environnementaux, économiques et climatiques des politiques publiques des États-Unis et d'autres pays.

FUI (Fonds unique interministériel) : le FUI finance les projets de R&D collaboratifs des pôles de compétitivité. Il a pour vocation de soutenir des projets de recherche appliquée portant sur le développement de produits ou services susceptibles d'être mis sur le marché à court ou moyen terme.

Genoscope : créé en 1997, le Genoscope – Centre national de séquençage – forme depuis 2007, sur la Genopole d'Évry, avec le Centre national de génotypage (CNG), l'Institut de génomique, rattaché à la Direction des sciences du vivant du CEA. Ce grand équipement a pour mission le séquençage et l'analyse de l'information génétique à grande échelle de divers organismes d'intérêt scientifique, médical ou économique. Acteur déterminant dans le séquençage du génome humain, il s'intéresse aujourd'hui à la génomique environnementale.

Grenelle de l'environnement : ensemble de rencontres qui se sont déroulées en France de juillet à septembre 2007, réunissant l'État, les collectivités locales, les ONG, les employeurs et les salariés, afin de définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables. Elles ont été suivies d'une phase de consultation du public de fin septembre à mi-octobre. Les engagements pris lors du Grenelle de l'environnement sont déclinés dans les lois Grenelle 1, du 3 août 2009, et Grenelle 2, du 12 juillet 2010.

IBS (Institut de biologie structurale) : unité mixte de recherche CEA/Direction des sciences du vivant-**CNRS**-Université Joseph Fourier Grenoble 1, l'IBS a pour vocation le développement de recherches en biologie structurale et fonctionnelle des macromolécules biologiques, notamment les protéines.

ICSM (Institut de chimie séparative de Marcoule) : unité mixte de recherche CEA (Direction de l'énergie nucléaire et Direction des sciences de la matière)-**CNRS**-Université de Montpellier 2-ENSCM (École nationale supérieure de chimie de Montpellier). L'ICSM étudie, à l'échelle nanométrique, les interfaces en conditions extrêmes pour comprendre les mécanismes qui gouvernent les phénomènes de séparation dans les fluides complexes et les matériaux du nucléaire, dans un cadre de développement durable. Sa mission est de faire émerger des procédés et matériaux innovants dans le domaine de la chimie séparative, particulièrement pour le cycle des combustibles des réacteurs nucléaires de 4e génération.

Ineris (Institut national de l'environnement industriel et des risques) : créé en 1990, l'Ineris est un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Il intervient dans le domaine de la prévention des risques que les activités économiques font peser sur la santé, la sécurité des personnes et des biens, et sur l'environnement.

Ines (Institut national de l'énergie solaire) : l'Ines rassemble des équipes du CEA, du **CNRS**, de l'Université de Savoie et du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). Ce centre de référence dans le domaine de l'énergie solaire, établi avec le soutien du Conseil général de la Savoie et de la Région Rhône-Alpes, est situé à Savoie Technolac sur les rives du lac du Bourget.

Institut des Matériaux Jean Rouxel : cette unité mixte **CNRS**-Université de Nantes est active sur l'élaboration, la caractérisation physique et la modélisation des matériaux. Elle rassemble chimistes, physiciens et spécialistes des plasmas et couches minces.

ITER (International Thermonuclear Experimental Reactor) : expérience scientifique à très grande échelle visant à démontrer, à partir de 2026, la faisabilité scientifique et technologique de l'énergie de fusion par confinement magnétique. ITER, qui est en cours de construction, est implanté en lisière du centre CEA de Cadarache (Bouches-du-Rhône). Pendant sa phase d'exploitation, ce tokamak testera les technologies fondamentales pour passer à l'étape suivante : un réacteur de fusion de démonstration capable de produire de l'énergie à des fins commerciales.

Loi du 30 décembre 1991 : appelée aussi « Loi Bataille », du nom de son rapporteur, cette loi a encadré en France pendant 15 ans les recherches sur la gestion des déchets radioactifs à vie longue de haute ou de moyenne activité selon trois axes (séparation-transmutation, stockage et entreposage). Elle a été incluse en 2000 dans le Code de l'Environnement (article L 542).

Loi du 28 juin 2006 : loi de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs en France. Elle organise la poursuite des recherches sur la gestion des déchets radioactifs à vie longue de haute ou de moyenne activité avec pour jalons : après une évaluation des perspectives industrielles des filières de séparation-transmutation réalisée en 2012, mettre en exploitation un prototype avant fin 2020, choisir un site de stockage réversible en couche géologique profonde en vue d'une mise en exploitation en 2025 et créer, au plus tard en 2015, de nouvelles installations d'entreposage.

MINATEC : basé à Grenoble, MINATEC est le premier campus européen d'innovation en micro- et nanotechnologies. Grâce à une puissante dynamique de travail collaboratif, il regroupe 2 400 chercheurs, 1 200 étudiants et 600 industriels et spécialistes du transfert technologique, regroupés sur 20 hectares et disposant d'infrastructures exceptionnelles.

OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) : regroupant 34 pays parmi les plus industrialisés, elle a pour objectif de promouvoir des politiques visant à réaliser la plus forte expansion possible de l'économie, de l'emploi et du niveau de vie dans les pays membres, tout en maintenant la stabilité financière, et de contribuer ainsi au développement de l'ensemble de l'économie et du commerce mondiaux sur une base multilatérale.

Paquet Énergie-Climat : plan d'action de l'Union européenne (UE), présenté en janvier 2008 par la **Commission européenne** et adopté en décembre 2008, visant à mettre en place une politique commune de l'énergie et à lutter contre le changement climatique. Il a fixé trois objectifs à atteindre d'ici à 2020 par l'UE (3 x 20) : réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 1990, améliorer de 20 % l'efficacité énergétique et porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique.

Programme d'investissements d'avenir (PIA) : financé par le grand emprunt national lancé en 2010 sur les marchés financiers, et doté de 35 milliards d'euros, il vise à moderniser et renforcer la compétitivité de la France, en favorisant l'investissement et l'innovation dans cinq secteurs prioritaires : l'enseignement supérieur et la formation, la recherche, les filières industrielles et les PME, le développement durable et le numérique.

Réseau national de recherche et technologie sur les batteries : créé en 2010, ce réseau réunit recherche publique – CEA, **CNRS**, universités, IFPEN (IFP Énergies nouvelles), **Ineris**, Inrets devenu IFSTTAR (Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux) – et industriels. Il s'appuie sur un centre de recherche en amont, coordonné par le CNRS, qui a pour mission d'explorer les nouveaux concepts de batteries et les matériaux à hautes performances, et un centre de recherche technologique, piloté par le CEA, où sont testés et validés ces nouveaux concepts.

Rosatom : créé en 2004, Rosatom (agence fédérale russe de l'énergie atomique) est devenu, fin 2007, une société d'État qui rassemble toutes les activités nucléaires du pays (recherche, construction et exploitation de centrales, cycle du combustible, gestion des déchets...).

RTE (Réseau de transport d'électricité) : filiale à 100 % d'**EDF**, RTE est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français. Cette entreprise de service public a pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau haute et très haute tension.